FPIP
FÉDÉRATION PROFESSIONNELLE INDÉPENDANTE DE LA POLICE

# Le bureau départemental 13

fpipzonesud@gmail.com

Syndicat CFTC
La Vie à Défendre

## Compte rendu d'audience du 15/04/2016 avec le DCSP, M. LALLE, en présence de M.SALANOVA DDSP.

**Une délégation de la FPIP composée du secrétaire départemental et de la secrétaire départementale Adjointe des Bouches-du-Rhône, M. Fabrice GOMBAULT et Mme Stéphanie SABBATINI, entre autres organisations syndicales, a été cordialement reçue à l'occasion de la prise de fonctions de M. SALANOVA.**

## Les sujets suivants ont été abordés

**1/ Sur les cycles horaires :**

Réponse : Nous ne sommes pas en mesure de dire à cet instant si les cycles seront tous adoptés ni *s'ils seront adaptés et imposés à tout le monde. Pour l'instant nous n'en sommes pas là. D'autant que tous les cycles ne sont pas applicables partout, ce sera à mettre en liaison avec les moyens en personnel des services.* Il n'y a pas de date butoir pour l'application de ces cycles. *L'objectif au niveau central sera de modifier l'IGOT à la rentrée. C'est un objectif, il n'y a pas d'écrit.*

**2/ Sur la dotation en arme HK G36 des services spécialisés:**

Question : Les services spécialisés, notamment les BAC, ont été Dotés de la nouvelle arme l'HK G36. Sur Marseille, les collègues ont été formés à cette nouvelle arme et des incidents de tirs ont été constatés. Cela inquiète les formateurs. La problématique qui s'est posée proviendrait des munitions employées qui sont civiles et non militaires. La question est de savoir si cette arme est opérationnelle à 100 % et si les collègues qui vont en être dotés peuvent s'en servir sans risque de dysfonctionnement. L'administration a-t-elle pris les mesures adéquates et adaptées au cas où?

Réponse : *L'arme est opérationnelle à 100 %. Les quelques incidents de tirs (on est en train de former un peu plus de 3500 policiers en BAC et quelques centaines de policiers d'une équipe d'intervention) résultent du fait que les munitions utilisées pour s'approprier les manœuvres de culasse, d'extraction et autres, ont été utilisées pour le tir. C'est ici que le problème s'est posé. Une fois les munitions manipulées, il n'est pas recommandé d'utiliser ces munitions d'entraînement pour le tir. Nous avons reçu des instructions très claires de la DRCPN afin de ne pas employer en tir les munitions utilisées pour s'approprier la manipulation de l'arme. Il nous a été annoncé la livraison de munitions COP ces jours-ci dans les SGAMI.*

LA FPIP NE PEUT QU'APPROUVER CETTE AVANCÉE, MAIS IL FAUT RAPPELER LA NÉCESSITÉ DE FORMER LES PRIMO-INTERVENANTS ET DE LES DOTER D'ARMES LONGUES SANS DÉLAI, AFIN QUE LES AGENTS PUISSENT ASSURER LEUR SÉCURITÉ ET CELLE DES CITOYENS.

**3/ Sur la situation du personnel administratif chargé de l'accueil dans les commissariats. Ces derniers ne disposent d'aucune protection et peuvent se retrouver dans des situations dangereuses face à des individus armés.**

Réponse : *C'est une préoccupation que nous n'ignorons pas. Nous avons reçu des consignes en 2015 pour que l'accueil soit organisé avec un maximum de sécurité par le personnel quel que soit son statut* (filtrage à l'accueil, capacité en intervenant (…) ***le personnel peut demander à être doté d'un gilet pare-balles****. Cette mesure est à l'initiative des directeurs départementaux. La consigne est de se concerter avec le personnel concerné afin qu'il puisse travailler en sécurité.* ***Il faut trouver une solution au niveau local.***

**4/ Sur le renfort des unités du service général afin d'équiper les PS de 3 fonctionnaires minimum.**

*Réponse : Dans le cadre de la nouvelle doctrine d'emploi, la DRCPN a le souhait de « rééquilibrer » les équipes de police secours et de garder un potentiel d'intervention de lutte contre la délinquance, afin d'assurer la sécurité du public.* ***Il faut trouver dans les services ce potentiel d'intervention****. Pas de ratio pour l'instant, une commission d'audit interviendra dans les prochaines semaines, afin d'aider les directeurs. « S'il faut réajuster les choses, elles le seront ».* ***C'est une position nationale.***

***5/ Sur l'indemnité PTS.***

*Question : Les personnels de police technique et scientifique perçoivent une indemnité PTS qui possède 3 niveaux variables selon les fonctions occupées par ces personnels. Aujourd'hui dans de très nombreux services, des primes de niveau 1 sont perçues alors qu'elles devraient être de niveaux 2 ou 3 selon la nomenclature du poste.*

*Actuellement de nombreux recours sont initiés auprès de la DRCPN s/c VH pour résoudre ce problème. Quelle est votre position ? Avez-vous un retour de la DRCPN sur le sujet?*

*Réponse : Je n'ai pas de retour de la DRCPN pour l'instant (...). Il appartient à la DRCPN d'y répondre. L'administration de la Police Nationale doit trouver la bonne méthode pour que les personnels n'en soient pas victimes et qu'en même temps ce dispositif, destiné à encourager les gens qui prennent des responsabilités, garde sa pertinence. Mon point de vue, si d'aventure on demande la position de la DCSP, est d'abord un point de vue d'équité, pour que personne ne pâtisse de ce dispositif si la manière de servir est constante.*
*Ensuite au niveau de la valorisation des différents emplois y compris en PTS, je suis favorable à une revalorisation de la filière PTS, qui, en matière d'investigation, permet des résultats importants et qui, en sécurité publique, sur les 15 dernières années, est montée en puissance (un peu toute seule d'ailleurs), avec des résultats concrets.* ***J'estime donc qu'il faut un juste retour pour les personnels de la filière. Un travail est fait là-dessus.***

***6/Sur les effectifs à Marseille***

*Question : En terme d'effectifs le département des Bouches-du-Rhône a été sinistré du temps de la DRGPP. Sur l'ensemble du département et de la circonscription, les effectifs sont à flux tendu. Est-ce que la DRCPN envisage un renfort réel dans les mois à venir ? Est-ce qu'il existe des projets de fermetures de commissariats dans notre département ?*
*Réponse : Sur les effectifs depuis début 2013, il y a eu un gros apport en personnel sur Marseille.* ***Les effectifs sur Marseille sont soclés****, nous avons l'obligation de ne remplacer que les départs. Ce sera fait à l'occasion du mouvement profilé et du mouvement général.*
*Sur le département vous serez également quasiment mis au niveau de l'IDF. C'est ce que la DCSP a demandé à la DRCPN. Le ministre, M. CAZENEUVE, va faire en sorte que la demande de la DCSP soit prise en compte. Il y a une volonté très forte de maintenir à niveau les effectifs de Marseille et, au-delà, du département. Je ne peux pas vous promettre une augmentation par rapport aux effectifs en place. Il y a encore beaucoup de départements, à fort taux de délinquance, en déficit de plusieurs dizaines de gradés et gardiens de la paix. Pour moi c'est une préoccupation.*
*Pour Marseille c'est soclé, le département sera quasiment remis à niveau. La seule difficulté que nous rencontrons actuellement est la chute prévisible du nombre d'ADS. Beaucoup d'entre eux, lauréats au concours Gpx, devront être remplacés il faudra donc le temps et de les former. Il va falloir se serrer les coudes, car pendant quelque temps vous n'allez manquer d'ADS. Mais l'enveloppe budgétaire de la DCSP n'a pas baissée.*

***7/ Sur les effectifs toulousains***

*Question :Concernant les effectifs sur* ***Toulouse (la 4e ville de France)****, le taux de criminalité est identique à celui de Marseille pour une population deux fois moins élevée en ratio, est-il prévu d'augmenter les effectifs sur cette zone ?*
*Réponse :* ***Non****, il y aura une remise à niveau ( cf. supra).On ne peut pas augmenter les effectifs pour l'instant, car le calcul de l'effectif de référence dans le département dépend avant tout du plafond d'emploi d'effectif notifié pour la direction centrale de la sûreté publique. C'est ce plafond d'emploi qui est réparti dans les différentes DDSP en fonction des critères d'activités et de charges. Pour cette année l'objectif est d'atteindre le plus souvent possible l'EDFA, tel qu'il est défini, ce qui va déjà être un peu compliqué. Mais sur Toulouse, il y a déjà eu une augmentation de 30 fonctionnaires, cela est pris en compte dans l'effectif cible.*
*Précision : L'effectif toulousain s'élève à 1 500 policiers seulement...*
*Réponse :* ***l'effectif est soclé****.*

***8/Sur les heures de nuit :***

*Question :* ***Le protocole du 12 avril dernier ne traite pas des heures de nuit (0,97 €/ heure) qui n'ont pas été revalorisées depuis 2001 ? Est-il prévu de les revaloriser ?***
*Réponse : Non, au niveau budgétaire, s'il y avait eu validation ce serait rentré dans le protocole.*

*Question : Est-il prévu de remettre cette question à l'ordre du jour dans un futur proche ?*
*Réponse : Peut-être à l'occasion d'un autre protocole, mais ce n'est pas d'actualité.*

***LA FPIP PREND NOTE QUE LES HEURES DE NUIT NE SERONT PAS REVALORISÉES TANT QUE LES DISPOSITIONS DU PROTOCOLE DU 12 AVRIL 2016 N'AURONT PAS ÉTÉ RÉALISÉES. IL EST A CRAINDRE QUE LES PRIMES ALLOCATION DE MAITRISE, WEEK-END ET JOURS FÉRIÉS SUIVENT LE MÊME SORT, TOUT CE QUI EST HORS PROTOCOLE NE SERAIT PAS D'ACTUALITÉ EN TERME BUDGÉTAIRE.***

*LA FPIP REMERCIE M. LALLE POUR SES RÉPONSES.*

*UNE DÉLÉGATION REFERA UN POINT SUR LES SUJETS ABORDES LORS DES AUDIENCES AUPRÈS DE LA DRCPN.*